

qui ne donnent que très peu de protection et qui, en pratique, entravent le commerce inutilement et de façon disproportionnée à cause des charges administratives qu'ils entraînent.

(iv) Autres tarifs

Le programme du GATT devrait aussi étudier les possibilités et les techniques appropriées en vue de réduire plus tard les tarifs dans les secteurs du commerce non visés par les propositions que j'ai décrites un peu plus haut.

(B) OBSTACLES NON-TARIFAIRES

Il faudrait aussi étudier d'urgence les moyens d'atténuer les répercussions des entraves non tarifaires. Elles ont trait à des mesures aussi disparates que l'administration des douanes, surtaxes et dépôts antérieurs, licences d'importation et subventions, taxes intérieures, normes techniques, politiques d'achat et du gouvernement de même que certaines politiques et pratiques de sociétés qui peuvent nuire aux objectifs des accords en matière de tarifs.

Le Kennedy Round est arrivé à d'importants résultats dans ce secteur, mais une grande partie des entraves non tarifaires existent toujours. Il est probable qu'un bon nombre de ces obstacles seraient levés dans les secteurs où serait adopté le libre échange. Le Gouvernement canadien estime toutefois qu'une attention spéciale devrait être accordée à l'ensemble des entraves non tarifaires qui peuvent contribuer autant que les tarifs à nuire à la répartition efficace des ressources sur le plan international. De plus, à mesure que les tarifs diminueront, ces entraves auront également une plus grande répercussion sur le commerce mondial. Les gouvernements devront exercer une surveillance étroite et empêcher l'accroissement de ces obstacles.

J'exhorte les parties contractantes à entreprendre une étude approfondie de ces obstacles non tarifaires, à établir leurs effets, à examiner la possibilité de les enrayer sur le plan international et à déterminer les moyens d'empêcher leur prolifération.

(C) AGRICULTURE

Le Canada a appuyé fortement la décision prise en 1963 au sujet de l'étude de l'amélioration des conditions d'accès des produits agricoles aux marchés mondiaux dans le cadre des négociations Kennedy.

L'Arrangement mondial sur les céréales, qui inclut un programme d'aide alimentaire, représente une grande réalisation pour les importateurs et les exportateurs, pour les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Des gains notables ont été enregistrés pour certains autres produits agricoles mais, pour certains produits de base, y compris les céréales, les gouvernements n'ont pas pris de décision, - chose bien difficile en effet, - sur les initiatives d'aide interne nécessaires afin de réduire les obstacles qui se posent au commerce des produits agricoles. Compte tenu de l'importance des problèmes que nous devons résoudre dans le domaine du commerce des produits agricoles et des objectifs que nous nous étions fixés il y a plus de quatre ans, les résultats des négociations Kennedy ont été assez décevants.